

25 août 2022

Réponses du Parti Québécois

Investir dans le Programme de soutien aux organismes communautaires à la mission globale (PSOC)

Mise en contexte

Le Programme de soutien aux organismes communautaires est le dispositif le plus important, partout au Québec, pour soutenir le développement de l'action communautaire autonome. C'est également le seul programme en appui à la mission qui soit régionalisé, ce sont donc les établissements régionaux de chacune des régions sociosanitaire qui en assurent la gestion. Il soutient financièrement, pour leur mission, de façon stable et récurrente, 3 400 organismes, ce qui constitue une richesse incroyable pour le Québec en termes de prévention et de soutien aux communautés. Toutes les populations sont touchées dans un large éventail de domaines : action bénévole, aînés, famille, santé physique, déficience intellectuelle et tutti quanti!

En 2022, un nouvel investissement de 37 millions \$ a été fait au PSOC à la mission, ce qui correspond à 10% des 370 millions \$ demandés par les organismes communautaires pour répondre aux besoins estimés. Alors que le gouvernement a affirmé que le budget répondrait significativement aux besoins des organismes, la moyenne du montant supplémentaire disponible est de 12 000 \$ par organisme. Nous avons dénoncé cet investissement insuffisant accordé aux groupes communautaires, au moment où la population est le moins en mesure de les soutenir financièrement.

Questions

1. Votre parti, s'il est élu et s'il constitue le prochain gouvernement, compte-t-il annoncer des investissements au PSOC à la mission en 2023 pour aider les organismes à répondre à une hausse marquée de l'inflation, aux problèmes grandissants de rétention de main-d'œuvre, et aux demandes accrues de la population ?
2. Si oui, de quel ordre sera le montant investi ?

Réponses 1 et 2 :

Le Parti Québécois entend répondre à la demande des organismes communautaires. Nous les financerons à la mission globale, à hauteur de 460 M\$ par année (dont 370 M\$ juste pour le PSOC). C'est un engagement que le Parti Québécois soutient dans ses interventions publiques depuis plusieurs mois. Il faut mettre fin au sous-financement chronique des organismes communautaires.

Après des années de sous-financement, deux années pandémiques, une hausse marquée de l'inflation et des problèmes grandissants de rétention de main-d'œuvre, l'indexation consentie au PSOC ne permet pas aux organismes d'augmenter les salaires des travailleuses et d'assumer les frais courants. Cette année, l'indexation du PSOC de 2,9 % est loin de l'inflation, observée à 6,2-6,7 % au Québec au 31 mars. C'est donc dire que la valeur de la subvention diminue chaque année!

Question

3. Votre parti, s'il est élu et s'il constitue le prochain gouvernement, s'engage-t-il à offrir une indexation des subventions correspondant véritablement à l'inflation ou au coût des services ?

Réponse 3 :

Le Parti Québécois est conscient que le mode de calcul de l'indexation annuelle des subventions est perfectible. Nous considérons que les organismes communautaires ne devraient pas s'appauvrir et que leur capacité de répondre aux demandes de la population ne devrait pas être limitée. Ainsi, nous collaborerons avec les organismes communautaires pour revoir cette indexation. De plus, le Parti Québécois est conscient que la situation inflationniste affecte les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux. Le Parti Québécois s'engage donc à collaborer avec eux pour réévaluer rapidement le taux d'indexation pour l'année 2022-2023.

Respecter la régionalisation, viser l'équité et reconnaître la diversité des besoins

Mise en contexte

Les organismes communautaires naissent à l'initiative des citoyens et citoyennes afin de répondre aux besoins et problématiques identifiés par les communautés. Les pratiques sont diversifiées et la gestion régionalisée du PSOC permet de s'adapter aux besoins spécifiques identifiés dans les régions. À cette fin, les regroupements régionaux d'organismes communautaires (ROC/TROC) collaborent, à titre d'aviseur, avec les CISSS et CIUSSS afin d'assurer l'application des cadres régionaux.

Les cadres administratifs régionaux permettent de préciser les conditions d'admissibilité, les critères d'analyse et les enjeux particuliers de chacune des régions. Ces cadres incluent également des mécanismes qui visent à répartir les montants au PSOC avec équité, afin que les organismes aient des ressources équivalentes pour une mission comparable. Cependant, le manque de crédits régionaux pour assurer le développement et les investissements ciblés par le MSSS, attachés à des plans d'actions gouvernementaux, ne permettent pas d'appliquer les ententes régionales et de répartir équitablement le financement entre les organismes.

Soutenir certaines problématiques est louable, mais c'est insuffisant pour assurer un véritable filet social, car cela augmente les inégalités entre les groupes et occulte de nombreuses questions sociales. En effet, les financements dédiés contreviennent au caractère généraliste du PSOC en plus de créer des disparités qu'il sera difficile d'aplanir à moins d'un rehaussement significatif de

l'enveloppe du PSOC. Les missions des organismes sont définies par la communauté et commandent toutes d'être suffisamment et équitablement financées.

Questions

4. Afin de maintenir un filet social et mieux soutenir l'autonomie des organismes, votre parti, s'il constitue le prochain gouvernement, s'engage-t-il à prioriser significativement les investissements dans l'enveloppe généraliste s'adressant à tous les organismes ?

Réponse 4 :

Le Parti Québécois considère les organismes communautaires comme des services essentiels de première ligne qui permettent effectivement de maintenir un filet social dans les communautés. L'autonomie des organismes communautaires est essentielle. Nous reconnaissons que les financements dédiés contreviennent au caractère généraliste du PSOC, et qu'ils créent des inégalités. En plus de rehausser significativement l'enveloppe du PSOC, comme nous l'avons mentionné précédemment, nous nous engageons à revoir la méthode de financement pour assurer une équité entre les groupes.

5. Votre parti, s'il constitue le prochain gouvernement, s'engage-t-il à respecter les principes du seul programme régionalisé de financement à la mission des organismes communautaires autonomes en accordant une réelle marge de manœuvre aux CIUSSS et aux CIUSSS ?

Réponse 5 :

Oui, nous sommes d'avis que le financement des organismes communautaires doit être rehaussé à la mission et qu'une réelle marge de manœuvre doit être accordée. Nous nous engageons donc à collaborer avec les organismes communautaires pour réviser le PSOC en tenant compte de l'importance des aspects positifs d'un programme régionalisé.

Prévention

Mise en contexte

Au fil des ans, les OCASSS œuvrant principalement en prévention ont eu accès à moins de soutien financier en comparaison aux organismes dit curatifs. Le Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilé le 9 juin dernier, aurait été l'occasion de mettre en lumière la valeur ajoutée de la prévention. On y fait pourtant peu référence aux OCASSS et encore moins à ceux œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux. Les investissements annoncés visent surtout la responsabilisation individuelle quant à la prévention

et à la promotion de la santé. Pourtant, à terme, seules les mesures structurantes ont des effets durables sur les déterminants sociaux de la santé. Les organismes communautaires travaillent, pour la plupart, en prévention sur les conditions de vie des personnes et ce, dans un objectif de transformation sociale. Depuis longtemps, il est démontré qu'agir en prévention est préférable et plus rentable que d'agir de façon curative.

Malgré tout, les investissements en prévention ont été durant de nombreuses années coupés et encore à ce jour, les investissements demeurent insuffisants pour donner aux interventions préventives toute l'impact qu'elles pourraient avoir.

Question

6. De quelle façon comptez-vous soutenir les OCASSS qui ont pour mission principale de faire de la prévention sociale ?

Réponse 6 :

Le Parti Québécois s'engage à amorcer un virage vers la promotion de la santé et la prévention. Les organismes communautaires sont des acteurs clés en matière de prévention sociale. En effet, les investissements supplémentaires en promotion de la santé et en prévention diminueront, à terme, les inégalités de santé et les inégalités sociales, en plus de réduire l'utilisation des services. Il est tout à fait nécessaire d'amorcer ce virage, surtout dans le contexte où l'augmentation des coûts du système de santé et l'engorgement du réseau sont fortement imputables aux habitudes de vie, au statut socioéconomique des Québécois et à l'environnement qui nous entoure. Le Parti Québécois s'engage à consacrer 5,5 % du budget du Québec à la santé publique, à la promotion de la santé et à la prévention. Les OCASSS qui ont pour mission principale de faire de la prévention seraient évidemment inclus dans ce rehaussement.